Image not found or type unknown

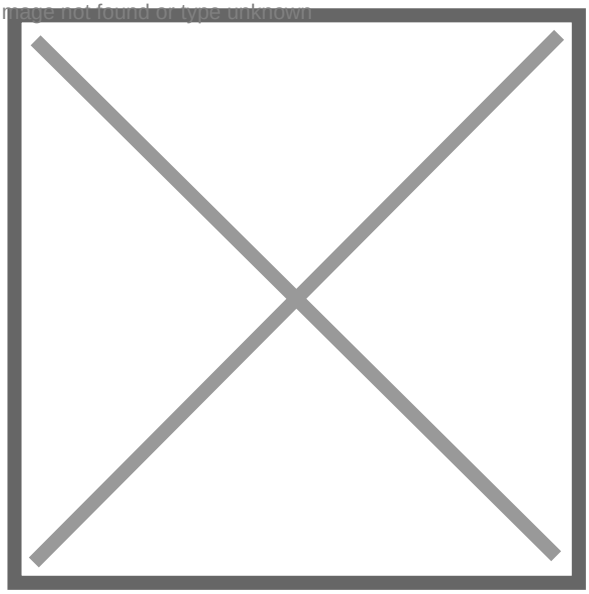

Licenciement disciplinaire , à tord ou à raison

Par **legrux**, le **04/12/2008** à **14:40**

Bonjour,

voilà j'ai été licencié avec pour motif licenciement disciplinaire, j'ai en effet fait une connerie (accident avec le véhicule de service le dimanche , on autorisait l'utilisation de ce véhicule en dehors des heures de service; mais je me suis planté seul et en état d'ébriété, je ne me suis pas rendu compte de mon état, ce n'est pas une habitude chez moi , je voulais promener mon chien ce jour là ds un grand parc); depuis , vous pouvez l'imaginer, suspension de permis, tribunal (pas encore passé), amende et tout ce qui risque de suivre...
Je suis en tord, je le sais pertinemment, et, j'en suis en colère contre moi mais bon, c'est fait, j'aimerai seulement savoir si le fait de ne pas avoir eu cet accident durant les heures de travail peut leur permettre de me coller un licenciement disciplinaire, de surcroît ils ne m'ont pas rembourser les frais de voyage d'une somme de près de 70 euros en septembre à Bayeux pour une formation d'une journée !!!

Merci d'avance
Yves Legrux

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés